

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL d' ELECTRICITE
et d' EQUIPEMENT du DEPARTEMENT de la VIENNE**

DELIBERATIONS

REUNION du COMITE

Séance du 30 juin 2011

Délib 2011/14 (Comité du 30 juin 2011)

Le 30 juin 2011, sur convocation du 09 juin 2011, le Comité du syndicat intercommunal s'est réuni, en session ordinaire à 14h30, au palais des congrès du Futuroscope, sous la Présidence de M. Arnaud LEPERCQ, Président et en présence de M. COMBEAUD, secrétaire.

Membres en exercice : 538

Quorum : 270 délégués

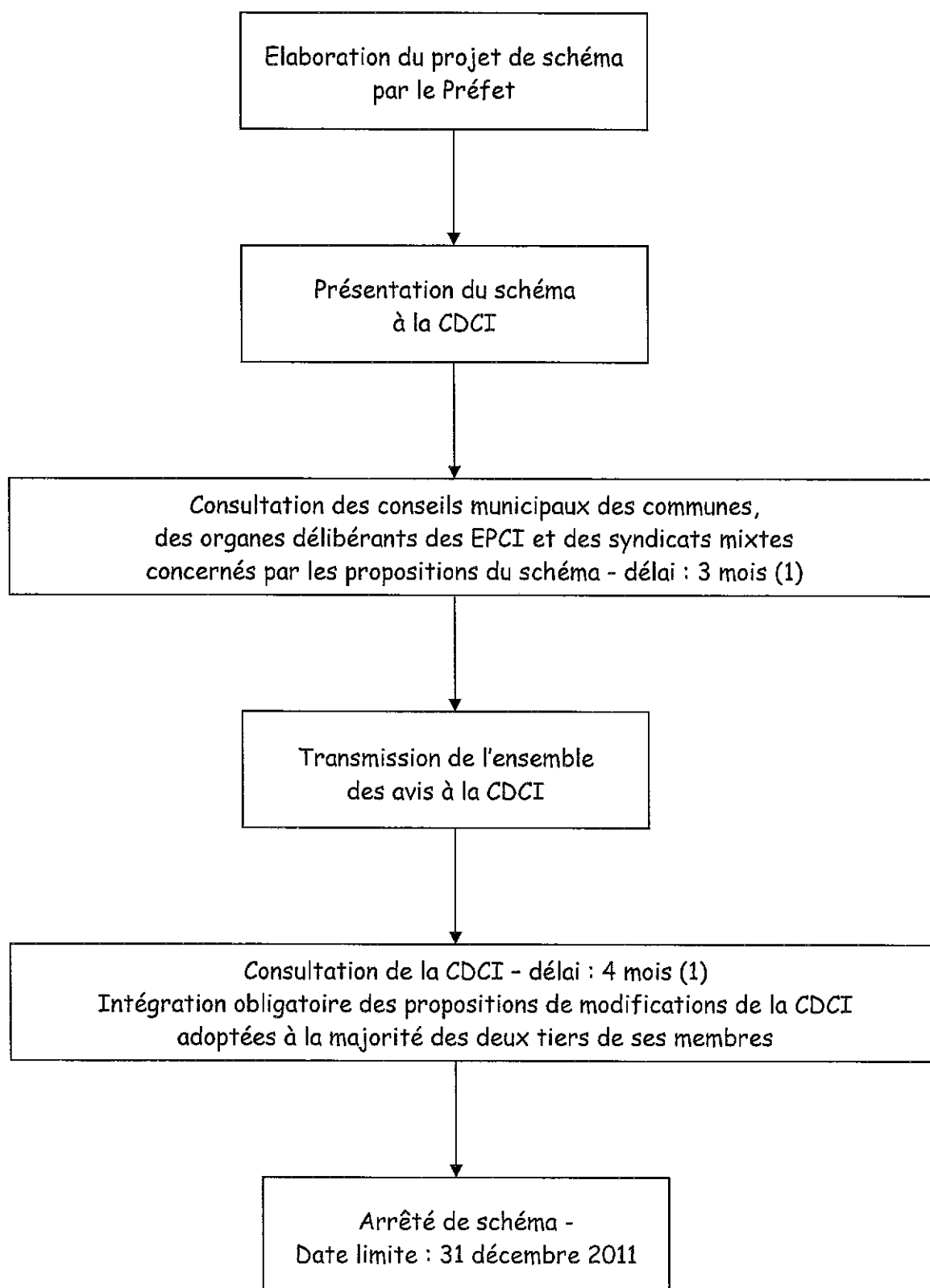
270 délégués étaient présents ; 18 avaient donné pouvoir écrit de voter en leur nom à un autre délégué.

**7 - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :
PROPOSITION DU SIEEDV PAR RAPPORT AU PROJET INITIAL PRESENTÉ A LA
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU
02 MAI 2011**

M. Pascal GRIMAUD, Directeur du SIEEDV, informe le Comité qu'outre l'objectif d'achever la carte communale par le rattachement des dernières communes isolées à des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et de rationaliser le périmètre des EPCI à fiscalité propre, la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales vise également la simplification et la rationalisation de l'organisation des syndicats de communes et des syndicats mixtes compétents en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect du développement durable, notamment pour la distribution publique d'électricité.

Dans ce contexte, les Préfets sont chargés d'élaborer un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) qui doit servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale. Le calendrier d'élaboration du SDCI est le suivant :





(1) L'absence de décision à l'issue du délai vaut approbation.

Le Préfet de la Vienne a présenté le 02 mai 2011 à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) son projet de schéma départemental. Ce projet a vocation à évoluer dans le cadre d'une concertation locale menée avec les conseils municipaux des communes et les organes délibérants des EPCI et des syndicats concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale.

Au titre de cette concertation, le SIEEDV doit se prononcer dans un délai de trois mois à compter du 16 mai 2011, date de réception par le SIEEDV de l'envoi du projet de SDCI par le Préfet de la Vienne.

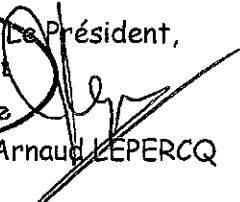
Le projet concernant les syndicats d'électrification tel qu'élaboré par le Préfet de la Vienne le 02 mai 2011 prévoit la dissolution du Syndicat d'Electricité de la Région de la Gartempe (SERG), et par voie de conséquence, l'adhésion au SIEEDV des cinq communes composant le SERG, à savoir Angles sur l'Anglin, La Bussière, Pleumartin, Saint Pierre de Maillé et Vicq sur Gartempe.

Le Comité décide de donner un avis favorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet de la Vienne le 02 mai 2011 pour ce qui concerne la distribution publique d'électricité.

Vote :

- pour : 251
- contre : 0
- abstention : 37

Syndicat Intercommunal
d'Electricité et d'Equipement
(S.I.E.E.D.V.)
du Département de la Vienne

Le Président,

Arnaud LEPERCQ

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 7 juillet 2011
Publication ou notification le 7 juillet 2011

